

Avis relatif à une extension de la prise en charge du dispositif médical ESSURE® par l'assurance maladie

Délibération n° BUR. – 35 – 25 septembre 2012 – Extension de la prise en charge du dispositif médical ESSURE® par l'assurance maladie.

Par lettre en date du 18 septembre 2012, notifiée le 21 septembre 2012, la Direction générale de l'UNCAM a transmis à l'UNOCAM, pour avis, en application de l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale, un projet de décision relative à la modification des conditions de prise en charge de l'acte chirurgical afférent au dispositif médical implantable ESSURE®. Ce dispositif médical est une méthode de contraception féminine définitive par stérilisation tubaire par voie hystéroscopique.

La décision de l'UNCAM en date du 26 mai 2010 prévoyait que les femmes de moins de 40 ans ne pouvaient pas bénéficier de la prise en charge de la pose de dispositifs intratubaires, à moins de présenter une contre-indication à toute autre contraception.

Un avis de la Haute Autorité de santé daté du 29 mai 2012 a estimé que le dispositif médical ESSURE® présente un intérêt chez les femmes majeures en âge de procréer souhaitant une stérilisation tubaire permanente comme moyen de contraception définitive et irréversible.

Cet avis conduit l'UNCAM à proposer d'étendre la prise en charge de l'assurance maladie, en supprimant la condition d'âge minimum, pour les femmes majeures en âge de procréer, dans l'indication d'ESSURE®.

Dans sa délibération n° 13 en date du 24 juin 2009, le Conseil de l'UNOCAM a donné un avis favorable à une première extension des conditions de pose de dispositifs intratubaires, tels qu'ESSURE®.

Dans sa délibération n° 14 datée du 29 juin 2011, le Conseil de l'UNOCAM a donné un avis favorable à une seconde proposition d'extension, consistant à supprimer la condition d'âge de 40 ans. C'est de cette même proposition que l'UNOCAM est saisie aujourd'hui à nouveau.

L'UNOCAM rend donc un avis favorable sur la proposition de l'UNCAM de supprimer la condition d'âge minimum dans l'indication d'ESSURE®.

Délibération adoptée à l'unanimité